# BEST OF FUNDS

Fonds commun de placement ("FCP") de droit luxembourgeois

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ("OPCVM")

Rapport Annuel Révisé
au 31 décembre 2024

R.C.S. Luxembourg K53

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant les fiches signalétiques de chacun des compartiments et sur base des informations clés pour l'investisseur ("Informations Clés"). Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

# BEST OF FUNDS

## Sommaire

Organisation ..... 4
Informations Générales du Fonds ..... 5
Rapport du Gestionnaire ..... 6
Rapport du réviseur d'entreprises agréé ..... 9
Etat du patrimoine au 31 décembre 2024 ..... 12
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024 ..... 13
Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024 ..... 14
Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024 ..... 19
Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024 ..... 20
Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024 ..... 21
Changements intervenus dans le nombre de parts ..... 22
Évolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de la part ..... 23
Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 ..... 24
Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2024 ..... 29

# BEST OF FUNDS

## Organisation

### Siège Social :

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

### Date de constitution :

5 décembre 2007

### Directoire de la Société de Gestion :

**Président :**

- Sylvie HURET (jusqu'au 25 février 2025)
- Olivier CARCY (depuis le 25 février 2025)

**Membres :**

- Sandra REISER
- Frank VAN EYLEN

### Conseil de Surveillance de la Société de Gestion :

- Annemarie ARENS
- Gautier BATAILLE DE LONGPREY
- Peter DE COENSEL
- Frédéric WAGNER
- Olivier CARCY (depuis le 3 juin 2024 jusqu'au 25 février 2025)

### Société de Gestion :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

### Gestionnaire :

Degroof Petercam Asset Management S.A.
18, rue Guimard, B-1040 Bruxelles

### Banque Dépositaire et Agent Payeur :

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

### Agent Domiciliataire, Agent Administratif, Agent de Transfert et Teneur de Registre :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

### Cabinet de Révision agréé :

KPMG Audit S.à r.l.
39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

# BEST OF FUNDS

## Informations Générales du Fonds

BEST OF FUNDS (le «Fonds») a été constitué à Luxembourg pour une durée illimitée le 5 décembre 2007 comme Fonds Commun de Placement («FCP») par la société anonyme Degroof Petercam Asset Services S.A. agissant en qualité de société de gestion et de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs externe («GFIA externe») au sens de la Loi de 2013, conformément aux dispositions de la Loi de 2007 et du règlement de gestion du Fonds (le «Règlement de Gestion»).

Avec effet au 22 juillet 2015, Degroof Petercam Asset Services S.A., agissant au nom et pour le compte du FCP BEST OF FUNDS, a décidé de transformer le Fonds d'un FCP se qualifiant en tant que SIF en FCP se qualifiant en tant qu'OPCVM relevant de la partie I de la Loi modifiée du 17 décembre 2010.

Le règlement de gestion du Fonds signé le 5 décembre 2007 a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («le Mémorial») par une mention de son dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ; il a été déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg. Ce document est disponible pour examen au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et des copies peuvent y être obtenues, sur demande, en acquittant les droits de greffe. Des copies du Règlement de Gestion sont également disponible, sur demande et sans frais, au siège social de la Société de Gestion et consultables sur le site internet www.fundsquare.net.

Le Fonds est organisé en copropriété indivise de l'ensemble des avoirs du Fonds. Il est géré dans l'intérêt des copropriétaires («les porteurs de parts» ou «participants») par la Société de Gestion, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg. Les avoirs du Fonds constituent un patrimoine distinct de celui de la Société de Gestion.

Les rapports annuels peuvent être obtenus auprès des institutions chargées du service financier. La valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat, ainsi que tous les avis destinés aux porteurs de parts, sont disponibles gratuitement au siège social de la Société de Gestion.

La valeur nette d'inventaire par part est déterminée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg (un «Jour d'évaluation»), sous la responsabilité du Directoire de la Société de Gestion du Fonds. Si le Jour d'évaluation est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le Jour d'évaluation sera alors le premier jour ouvrable bancaire suivant. Elle est exprimée en EUR et est déterminée, pour chaque part du compartiment, en divisant les actifs nets attribuables à ce compartiment par le nombre total des parts de ce compartiment en circulation au Jour d'évaluation.

Au 31 décembre 2024, un seul compartiment est disponible aux investisseurs :
- BEST OF FUNDS - Global Selection (ci-après dénommé "Global Selection").

La valeur nette d'inventaire du compartiment fluctue en principe en fonction de la valeur des actifs compris dans le portefeuille sous-jacent.

Le jour de calcul et de publication de la VNI est J+2 par rapport au Jour d'Evaluation.

Le Fonds publie un rapport annuel audité clos le dernier jour de l'année financière, ainsi qu'un rapport semestriel non-audité clos le dernier jour du sixième mois de cette même année.

# BEST OF FUNDS

## Rapport du Gestionnaire

**Performance et marchés**

À la fin du mois de décembre 2024, la valeur d'inventaire s'établissait à EUR 366,37 contre 334,15 au 31 décembre 2023, soit une progression de +9,64% au cours de cet exercice. Les actifs nets, quant à eux s'élevaient à 1.204,78 millions d'euros.

Comme en 2023, le courant de fond qui a porté les marchés en 2024 a été une fois de plus la résilience des actions américaines. Le S&P 500 s'est apprécié de plus de 23%; puisque les bénéfices des entreprises ont crû de 11,7% sur l'année, le reste de la hausse est à mettre sur le compte d'une expansion des multiples, à hauteur de 10,4%. La dispersion a été faible et ce sont surtout les plus grosses capitalisations de l'indice qui ont tiré la performance des actions: Nvidia a contribué à plus de 5% de la hausse totale à elle seule. Les extrapolations des bénéfices qui seront générés par l'utilisation à grande échelle de l'intelligence artificielle ont permis de bâtir un certain consensus autour des futurs gains de productivité envisagés, créant deux grandes catégories : les entreprises traditionnelles et celles qui verront leur fonctionnement amélioré par la mise en place d'algorithmes qui automatiseront certaines tâches intellectuelles. Notons qu'il s'agit de la quatrième année en six ans que les actions américaines enregistrent des performances égales ou supérieures à 20% par an.

Le premier quart de l'année fut dominé par les scénarios optimistes basés sur les bienfaits de l'IA ainsi que les spéculations sur les baisses de taux à venir. Le deuxième trimestre débuta par une phase de doute fondée sur l'idée que les taux pourraient finalement rester élevés plus longtemps que prévu en raison de la santé insolente de l'économie américaine. Mais les bons résultats de Nvidia relancèrent les scénarios fondés sur un nouvel âge d'or apporté par les progrès de l'IA.

Le troisième trimestre fut marqué par un mini krach au début du mois d'août, un Black Monday qui a officiellement marqué la sortie du Japon de l'ère de la déflation. En effet dans ce pays en 2024 les hausses de prix ont enfin laissé cours aux revalorisations salariales et à une première hausse de son taux directeur par la Banque du Japon. Les équilibres financiers mondiaux en place autour du yen, ont soudainement été déstabilisés, provoquant la fin des carry trades. C'est-à-dire que de nombreux spéculateurs endettés en yen (traditionnellement faible du fait de la déflation endémique) ont vu le coût de ce financement se renchérir et ont donc débouclé leurs positions dans des actifs libellés dans des monnaies au rendement habituellement plus important, c'est-à-dire massivement en dollar américain. Malgré ce coup de semonce au cœur de l'été qui ébranla singulièrement la tech américaine, les marchés oublièrent vite cet épisode et les allocations actions restèrent élevées au niveau mondial jusqu'à la fin de l'année. Notons que le marché actions japonais a fini l'année 2024 en hausse de presque 17,5% (en devise locale), à son plus haut niveau absolu. Outre la fin de la déflation, les réformes portés par la Bourse de Tokyo ont également contribué à revigorer les cours des entreprises japonaises. Mais le différentiel de taux persistant entre les USA et le Japon a continué à mettre le yen sous pression si bien que le Topix n'était en hausse que d'un peu plus de 5% en USD.

Le quatrième trimestre fut celui des élections américaines et du Republican trifecta : les marchés se virent encouragés par la victoire de Donald Trump qui promettait des baisses d'impôts et une relaxation des contraintes pesant sur les entreprises ainsi qu'un environnement porteur pour les monnaies « crypto » : les futures sur le bitcoin finirent l'année en hausse de plus de 120%.

Les actions européennes se sont bien comportées et le Stoxx 600 a fini l'année en hausse de 6%. La rally de début d'année a été alimenté par les bons résultats des plus grandes sociétés avant d'être mis à mal par des craintes plus macro : citons entre autres la concurrence chinoise dans le secteur de l'automobile, la faiblesse de la consommation en Asie qui pèse sur le secteur du Luxe, la crise politique en France à partir de la dissolution de l'Assemblée Nationale, les désaccords franco-allemands, les craintes d'extension du conflit au

Moyen-Orient et enfin la perspective des tarifs douaniers qui pourraient être mis en place par Donald Trump. Sans compter la menace plus diffuse d'une perte de compétitivité par rapport aux autres régions du monde et d'une décroissance des investissements industriels en Europe.

Ailleurs en Asie le marché actions de Taïwan a profité de l'essor des semiconducteurs et la Chine a bénéficié des espoirs de stimulus économique gouvernemental.

Du côté du Fixed Income les Treasuries ont pâti du steepening de la courbe. Le spread entre le 2 ans e le 10 ans US est devenu positif début septembre alors qu'il était négatif depuis juin 2022. Malgré les attentes d'un baisse des taux de la part de la Réserve fédérale américaine, celle-ci ne les a abaissés que de 100 bps en 2024 (après +525 bps en 2023) et le 10 ans a fini l'année en hausse de plus de 60 bps dont 40 bps sur le dernier mois de l'année. En effet en décembre l'annonce par la Fed d'une baisse de son taux directeur fut considéré comme hawkish par les investisseurs, c'est-à-dire minimale et non annonciatrice d'un cycle de baisses régulières, provoquant une baisse du Dow Jones ininterrompue durant presque 9 séances, du jamais vu depuis les années 1980.

**Stratégie**

En 2024 nous sommes restés positifs sur les marchés actions, en particulier sur les actions américaines sur lesquelles nous sommes restés surpondérés toute l'année, en renforçant encore cette exposition au détriment des actions du Royaume-Uni au sein de notre quota d'exposition hors zone économique européenne.

Dès le début de l'année nous avons pris le parti de réduire l'exposition à l'Angleterre menacée de stagflation. Nous avons ajouté des entreprises américaines à notre portefeuille, notamment dans le domaine de la cybersécurité, des semiconducteurs et des matériaux de construction exposés aux infrastructures.

En Europe nous avons accentué notre exposition à l'immobilier, dans l'espoir que la future baisse des taux rétablisse la profitabilité de ce segment. Nous avons privilégié certaines entreprises possédant une branche d'activité aux Etats-Unis et susceptibles de bénéficier à la fois des conditions de marché dynamiques et d'un effet de change favorable lorsqu'elles réalisent des bénéfices en dollar et publient leurs comptes en euros. Dans le secteur technologique nous avons recherché à nous exposer de préférence aux logiciels, susceptibles de générer des revenus stables et récurrents et de bénéficier à terme des avancées de l'intelligence artificielle.

A la fin du premier trimestre nous avons rajouté une exposition à des entités susceptibles de profiter d'un environnement de taux élevés persistant telles que des banques afin de protéger notre portefeuille d'une baisse des taux potentiellement moins rapide qu'espérée en début d'année.

Au début du quatrième trimestre nous avons pris nos profits sur l'exposition actions Japon via le fonds indexé.

Après la victoire de Donald Trump nous avons allégé notre exposition aux actions trop dépendantes d'un essor continu des énergies renouvelables et renforcé le poids des actions américaines.

Dans la partie obligataire nous avons continué d'augmenter le poids des obligations à haut rendement de courte maturité puis en fin d'année nous avons pris quelques bénéfices sur celles-ci. Nous sommes restés investis en obligations des pays émergents en devises locales tout au long de l'année.

De manière générale nous avons réduit le nombre de lignes en portefeuille et tâché de concentrer un peu plus nos investissements.

**Perspectives**

La domination des Etats-Unis, enracinée dans la santé de son économie et de ses entreprises, apparaît très visiblement, à la fois dans les domaines financiers, technologiques, militaires et dans la rhétorique de ses dirigeants. En relatif l'Europe apparaît mal en point et peu compétitive. Cependant sa dépendance énergétique au reste du monde, le poids de sa bureaucratie, son niveau d'endettement élevé et la guerre à ses frontières sont autant de paramètres connus des investisseurs, ce qui a conduit la valorisation de ses entreprises à intégrer une décote qui peut également paraître exagérée.

Dans les marchés actions le poids des actions US représente désormais près de 75% des marchés développés (MSCI World Index) et l'Europe semble négligeable. Cependant 2025 pourrait offrir des bonnes surprises de ce côté de l'Atlantique pour plusieurs raisons, par exemple :

1) la décote excessive de certaines entreprises pourrait favoriser les fusions-acquisitions ;

2) les révisions de prévisions de bénéfices ont cessé de devenir de plus en plus négatives et pourraient devenir positives ;

3) la fin d'un conflit ouvert en Ukraine pourrait signer le début d'un grand chantier de reconstruction ;

4) l'affaiblissement de l'euro face au dollar, si la BCE baisse ses taux plus rapidement que la Fed, pourrait favoriser les exportations ;

5) une certaine stabilisation politique en France (vote d'un budget 2025) et en Allemagne (post élections), pourrait relancer les deux grands moteurs historiques de l'Europe ;

6) une relance même partielle de l'Asie pourrait profiter à l'économie européenne.

Luxembourg, le 29 janvier 2025

**KPMG Audit S.à r.l.**
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Aux porteurs de parts de
BEST OF FUNDS
12, rue Eugène Ruppert
L - 2453 Luxembourg

# RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

## *Rapport sur l'audit des états financiers*

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BEST OF FUNDS (« le Fonds »), comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres au 31 décembre 2024 ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de BEST OF FUNDS au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de ses opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Directoire de la société de gestion du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

© 2025 KPMG Audit S.à r.l., a Luxembourg entity and a member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee. All rights reserved. R.C.S Luxembourg B 149133

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités du Directoire de la société de gestion du Fonds pour les états financiers

Le Directoire de la société de gestion du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne que le Directoire de la société de gestion du Fonds considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Directoire de la société de gestion du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire de la société de gestion du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

## Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

— Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

— Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;

— Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire de la société de gestion du Fonds , de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;

— Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire de la société de gestion du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds à cesser son exploitation;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, 28 mars 2025

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé



Engin Irçag

# BEST OF FUNDS

## Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

### GLOBAL SELECTION

| | NOTES | VALEUR (EN EUR) |
|---|---|---|
| **Actif** | | |
| Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation | 1a | 1.174.979.733,53 |
| Avoirs en banque | | 33.099.618,66 |
| Intérêts à recevoir sur compte courant | | 28.858,43 |
| Intérêts à recevoir sur obligations | | 292.452,53 |
| Dividendes à recevoir sur actions | | 83.607,52 |
| **Total Actif** | | **1.208.484.270,67** |
| **Exigible** | | |
| Taxes et frais à payer | 3 | 3.699.433,22 |
| Intérêts débiteurs à payer | | 1.141,38 |
| **Total Exigible** | | **3.700.574,60** |
| **Actif net à la fin de l'exercice** | | **1.204.783.696,07** |
| Nombre de parts en circulation (à la fin de l'exercice) | | |
| - I | | **3.288.439,811** |
| Valeur Nette d'inventaire par part (à la fin de l'exercice) | | |
| - I | | **366,37** |

*Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.*

# BEST OF FUNDS

## Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

## du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

### GLOBAL SELECTION

| | NOTES | VALEUR (EN EUR) |
|---|---|---|
| **Revenus** | | |
| Dividendes sur actions | 1f | 20.787.521,52 |
| Intérêts sur obligations | 1f | 857.830,96 |
| Intérêts créditeurs | | 245.284,40 |
| Récupérations de taxes | | 2.773,46 |
| **Total Revenus** | | **21.893.410,34** |
| **Charges** | | |
| Commission de gestion | 5 | 13.355.578,71 |
| Commission de banque dépositaire | 7 | 375.832,55 |
| Taxe d'abonnement | 6 | 532.164,41 |
| Frais d'administration | 8 | 273.227,10 |
| Frais et commissions divers | 10 | 52.272,64 |
| Frais de transactions | 9 | 1.470.925,46 |
| Intérêts débiteurs | | 15.422,40 |
| **Total Charges** | | **16.075.423,27** |
| **Revenus / (Pertes) Net(te)s** | | **5.817.987,07** |
| **Plus ou moins-value nette réalisée** | | |
| - sur investissements | 1b | 42.920.491,30 |
| - sur devises | | -644.280,22 |
| - sur futures | | 182.360,00 |
| **Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)** | | **48.276.558,15** |
| **Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée** | | |
| - sur investissements | 1e | 58.698.638,39 |
| **Résultat net des opérations** | | **106.975.196,54** |
| - Souscriptions | | 34.905.520,64 |
| - Rachats | | -55.643.368,13 |
| **Variations de l'actif net** | | **86.237.349,05** |
| **Actif net au début de l'exercice** | | **1.118.546.347,02** |
| **Actif net à la fin de l'exercice** | | **1.204.783.696,07** |

*Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.*

# BEST OF FUNDS

## Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

### GLOBAL SELECTION

| Dénomination | Nominal / Quantité | Devise | Valeur d'acquisition (en EUR) | Valeur d'évaluation (en EUR) | % de l'actif net |
|---|---|---|---|---|---|
| **Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé** | | | | | |
| **Actions Cotées ou Négociées** | | | | | |
| CANADIAN PACIFIC | 45.000 | CAD | 3.356.518,71 | 3.144.938,73 | 0,26% |
| WASTE CONNECTIONS INC. | 16.000 | CAD | 2.458.644,75 | 2.649.387,28 | 0,22% |
| **Total DOLLAR CANADIEN** | | | **5.815.163,46** | **5.794.326,01** | **0,48%** |
| ACCELLERON IND AG | 60.000 | CHF | 3.238.340,72 | 2.985.774,42 | 0,25% |
| ALCON S.A. | 51.790 | CHF | 3.880.998,01 | 4.243.860,62 | 0,35% |
| LONZA GROUP A.G. -REG- | 5.400 | CHF | 2.959.943,88 | 3.083.083,81 | 0,26% |
| STRAUMANN HLDG | 34.000 | CHF | 4.154.280,95 | 4.139.272,20 | 0,34% |
| **Total FRANC SUISSE** | | | **14.233.563,56** | **14.451.991,05** | **1,20%** |
| DSV A/S | 16.380 | DKK | 2.959.100,76 | 3.358.479,33 | 0,28% |
| NOVO NORDISK A/S-B | 45.000 | DKK | 3.805.200,29 | 3.766.670,02 | 0,31% |
| NOVOZYMES -B- | 125.000 | DKK | 7.128.623,45 | 6.833.953,54 | 0,57% |
| ROYAL UNIBREW | 50.000 | DKK | 3.782.795,50 | 3.389.319,12 | 0,28% |
| **Total COURONNE DANOISE** | | | **17.675.720,00** | **17.348.422,01** | **1,44%** |
| ADIDAS A.G. | 32.440 | EUR | 5.584.985,78 | 7.681.792,00 | 0,64% |
| AIB GROUP PLC | 942.046 | EUR | 4.244.668,40 | 5.021.105,18 | 0,42% |
| AIRBUS GROUP | 89.460 | EUR | 12.377.368,33 | 13.846.618,80 | 1,15% |
| AIR LIQUIDE | 110.682 | EUR | 16.350.905,60 | 17.368.219,44 | 1,44% |
| ALLIANZ A.G. -REG- | 80.180 | EUR | 18.995.872,08 | 23.725.262,00 | 1,97% |
| AMADEUS IT GROUP S.A. | 80.930 | EUR | 4.949.645,07 | 5.519.426,00 | 0,46% |
| AMPLIFON Spa | 153.660 | EUR | 4.447.891,82 | 3.818.451,00 | 0,32% |
| ANHEUSER-BUSCH INBEV | 194.560 | EUR | 9.981.250,05 | 9.387.520,00 | 0,78% |
| APERAM -REG- | 150.779 | EUR | 3.995.084,98 | 3.802.646,38 | 0,32% |
| ASM INTERNATIONAL | 15.930 | EUR | 8.622.273,14 | 8.901.684,00 | 0,74% |
| ASML HOLDING NV | 66.880 | EUR | 39.132.330,80 | 45.391.456,00 | 3,77% |
| ASR NEDERLAND N.V | 129.820 | EUR | 5.178.131,92 | 5.943.159,60 | 0,49% |
| ATOSS SOFTWARE A.G. | 52.000 | EUR | 6.643.087,69 | 5.938.400,00 | 0,49% |
| AZELIS GROUP N.V. | 198.030 | EUR | 3.912.362,09 | 3.762.570,00 | 0,31% |
| BANCA GENERALI SpA | 120.000 | EUR | 4.965.816,04 | 5.383.200,00 | 0,45% |
| BANCA POPOLARE DI SONDRIO SCPA | 250.000 | EUR | 1.002.484,20 | 2.035.000,00 | 0,17% |
| BANCO BILBAO VIZCAYA | 1.450.110 | EUR | 11.611.405,82 | 13.706.439,72 | 1,14% |
| BANCO SANTANDER S.A. -REG- | 3.152.350 | EUR | 11.571.911,08 | 14.073.666,58 | 1,17% |
| BASIC-FIT NV | 152.000 | EUR | 3.997.513,89 | 3.432.160,00 | 0,28% |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES | 25.000 | EUR | 2.660.000,00 | 3.307.500,00 | 0,27% |
| BIOMERIEUX S.A. | 64.000 | EUR | 6.566.054,33 | 6.624.000,00 | 0,55% |
| CAREL INDUSTRIES SpA | 220.000 | EUR | 4.271.185,20 | 4.078.800,00 | 0,34% |
| CELLNEX TELECOM S.A. | 90.000 | EUR | 2.695.846,32 | 2.745.900,00 | 0,23% |
| CEWE STIFTUNG | 23.000 | EUR | 2.082.866,84 | 2.378.200,00 | 0,20% |
| COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN | 16.000 | EUR | 1.355.118,56 | 1.371.200,00 | 0,11% |
| CTP B.V. | 285.308 | EUR | 4.139.142,19 | 4.245.383,04 | 0,35% |
| DANIELI & C. OFFICINE MECCANICHE SpA | 120.000 | EUR | 3.150.571,24 | 2.299.200,00 | 0,19% |
| DASSAULT SYSTEMES SE | 196.000 | EUR | 8.020.761,54 | 6.566.000,00 | 0,54% |

*Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.*

# BEST OF FUNDS

## Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

### GLOBAL SELECTION

| Dénomination | Nominal / Quantité | Devise | Valeur d'acquisition (en EUR) | Valeur d'évaluation (en EUR) | % de l'actif net |
|---|---|---|---|---|---|
| DAVIDE CAMPARI-MILANO N.V. | 738.950 | EUR | 6.983.243,51 | 4.447.001,10 | 0,37% |
| DEUTSCHE BANK -REG- | 200.000 | EUR | 3.397.821,33 | 3.328.000,00 | 0,28% |
| DEUTSCHE BOERSE AG | 43.510 | EUR | 7.197.453,85 | 9.676.624,00 | 0,80% |
| DEUTSCHE TELEKOM A.G. -REG- | 582.000 | EUR | 12.626.238,35 | 16.813.980,00 | 1,40% |
| DIETEREN GROUP | 21.000 | EUR | 3.290.779,59 | 3.374.700,00 | 0,28% |
| DSM-FIRMENICH AG | 27.890 | EUR | 2.462.498,99 | 2.725.410,80 | 0,23% |
| ENEL AZ | 1.011.530 | EUR | 5.776.847,83 | 6.965.395,58 | 0,58% |
| ENI SpA | 368.930 | EUR | 5.594.947,50 | 4.829.293,70 | 0,40% |
| ESSILOR LUXOTTICA S.A. | 66.423 | EUR | 11.703.292,36 | 15.649.258,80 | 1,30% |
| FERRARI NV | 28.200 | EUR | 8.214.660,00 | 11.629.680,00 | 0,97% |
| FERROVIAL SE | 60.000 | EUR | 2.371.181,46 | 2.436.000,00 | 0,20% |
| FINECOBANK SpA | 225.000 | EUR | 3.317.576,98 | 3.777.750,00 | 0,31% |
| FUCHS SE | 123.090 | EUR | 3.888.389,01 | 3.914.262,00 | 0,32% |
| FUGRO N.V. | 198.801 | EUR | 3.799.924,02 | 3.323.952,72 | 0,28% |
| GERRESHEIMER A.G. | 30.000 | EUR | 2.425.180,53 | 2.130.000,00 | 0,18% |
| GVS SPA | 565.000 | EUR | 3.009.923,17 | 2.762.850,00 | 0,23% |
| HANNOVER RUECK SE | 31.060 | EUR | 6.988.138,65 | 7.497.884,00 | 0,62% |
| HEINEKEN N.V. -CF VORM- | 57.000 | EUR | 4.419.557,96 | 3.915.900,00 | 0,33% |
| HERMES INTERNATIONAL S.A. | 7.919 | EUR | 14.208.474,90 | 18.387.918,00 | 1,53% |
| IBERDROLA S.A. | 930.720 | EUR | 9.954.288,53 | 12.378.576,00 | 1,03% |
| ID LOGISTICS GROUP | 8.956 | EUR | 2.595.529,25 | 3.398.802,00 | 0,28% |
| IMCD N.V. | 21.140 | EUR | 2.659.038,75 | 3.033.590,00 | 0,25% |
| INDRA SISTEMAS S.A. | 220.000 | EUR | 3.643.117,51 | 3.757.600,00 | 0,31% |
| INFINEON TECHNOLOGIES | 268.000 | EUR | 9.423.510,76 | 8.415.200,00 | 0,70% |
| ING GROUP N.V. | 395.460 | EUR | 5.742.858,59 | 5.983.309,80 | 0,50% |
| INTERCOS S.P.A. | 233.000 | EUR | 3.305.565,45 | 3.243.360,00 | 0,27% |
| INTERPUMP GROUP SpA | 60.000 | EUR | 2.615.407,96 | 2.559.600,00 | 0,21% |
| KBC GROUP S.A. | 36.000 | EUR | 1.977.099,08 | 2.683.440,00 | 0,22% |
| KINGSPAN GROUP PLC | 43.950 | EUR | 3.255.129,00 | 3.096.277,50 | 0,26% |
| KONINKLIJKE KPN | 1.050.000 | EUR | 3.764.110,95 | 3.690.750,00 | 0,31% |
| L'OREAL | 47.080 | EUR | 18.765.297,43 | 16.094.298,00 | 1,34% |
| LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI | 50.000 | EUR | 4.014.841,37 | 3.147.500,00 | 0,26% |
| LEONARDO SPA | 150.000 | EUR | 2.547.479,55 | 3.889.500,00 | 0,32% |
| LOTUS BAKERIES N.V. | 370 | EUR | 3.382.940,00 | 3.988.600,00 | 0,33% |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | 48.180 | EUR | 34.949.905,61 | 30.618.390,00 | 2,54% |
| MAIRE TECNIMONT SpA AZ. POST RAG | 555.000 | EUR | 2.837.699,27 | 4.584.300,00 | 0,38% |
| MEDIOBANCA | 219.800 | EUR | 2.831.315,24 | 3.093.685,00 | 0,26% |
| MERCIALYS | 150.000 | EUR | 1.711.195,24 | 1.516.500,00 | 0,13% |
| MERCK KGAA | 30.480 | EUR | 4.786.884,00 | 4.264.152,00 | 0,35% |
| MONTEA SCA | 24.942 | EUR | 1.682.238,32 | 1.578.828,60 | 0,13% |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT A.G. | 24.910 | EUR | 9.388.579,00 | 12.133.661,00 | 1,01% |
| NEMETSCHEK A.G. | 37.990 | EUR | 2.835.415,15 | 3.555.864,00 | 0,30% |
| NN GROUP N.V. | 136.093 | EUR | 4.692.754,31 | 5.725.432,51 | 0,48% |
| PIRELLI & CO SpA | 442.200 | EUR | 1.964.694,60 | 2.420.602,80 | 0,20% |
| PRYSMIAN SPA | 40.000 | EUR | 2.409.067,44 | 2.466.400,00 | 0,20% |
| PUBLICIS GROUPE S.A. | 48.000 | EUR | 3.847.670,98 | 4.944.000,00 | 0,41% |
| RATIONAL A.G. | 4.400 | EUR | 2.851.866,75 | 3.625.600,00 | 0,30% |
| RECTICEL | 220.000 | EUR | 2.889.461,79 | 2.305.600,00 | 0,19% |
| RENK GROUP AG | 190.000 | EUR | 4.809.907,26 | 3.483.460,00 | 0,29% |
| REPLY SpA | 31.150 | EUR | 2.940.144,74 | 4.778.410,00 | 0,40% |
| RYANAIR HLDG PLC | 248.130 | EUR | 4.284.611,31 | 4.730.598,45 | 0,39% |

*Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.*

# BEST OF FUNDS

## Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

### GLOBAL SELECTION

| Dénomination | Nominal / Quantité | Devise | Valeur d'acquisition (en EUR) | Valeur d'évaluation (en EUR) | % de l'actif net |
|---|---|---|---|---|---|
| SAFRAN S.A. | 67.740 | EUR | 10.751.558,10 | 14.367.654,00 | 1,19% |
| SAP | 166.790 | EUR | 21.652.149,33 | 39.412.477,00 | 3,27% |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | 91.000 | EUR | 14.057.472,57 | 21.921.900,00 | 1,82% |
| SHURGARD SELF STORAG | 71.000 | EUR | 2.536.803,42 | 2.545.350,00 | 0,21% |
| SIEMENS HEALTHINEERS A.G. | 99.030 | EUR | 4.788.100,50 | 5.070.336,00 | 0,42% |
| SOL SpA | 103.645 | EUR | 3.384.355,20 | 3.850.411,75 | 0,32% |
| STELLANTIS N.V. | 572.170 | EUR | 10.400.728,42 | 7.203.620,30 | 0,60% |
| TAMBURI INVESTMENT PARTNERS SpA | 280.172 | EUR | 2.091.839,55 | 2.350.643,08 | 0,20% |
| TECHNIP ENERGIES N.V. | 164.860 | EUR | 3.716.643,14 | 4.236.902,00 | 0,35% |
| THALES S.A. | 48.070 | EUR | 6.573.874,71 | 6.664.905,50 | 0,55% |
| THE NAVIGATOR CO S.A. | 1.050.000 | EUR | 3.807.869,23 | 3.769.500,00 | 0,31% |
| TINEXTA SpA | 160.000 | EUR | 3.020.137,31 | 1.267.200,00 | 0,11% |
| TKH GROUP N.V. | 62.000 | EUR | 2.421.218,51 | 2.065.840,00 | 0,17% |
| TOKMANNI GROUP CORP | 340.000 | EUR | 4.558.417,97 | 4.117.400,00 | 0,34% |
| TOTAL SA | 381.450 | EUR | 23.611.687,48 | 20.357.986,50 | 1,69% |
| UCB | 8.700 | EUR | 690.780,00 | 1.672.140,00 | 0,14% |
| UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD | 48.000 | EUR | 3.301.916,22 | 3.490.560,00 | 0,29% |
| UNICREDIT SpA | 428.780 | EUR | 10.220.011,80 | 16.518.749,50 | 1,37% |
| VAN LANSCHOT KEMPEN N.V. | 132.000 | EUR | 4.338.346,26 | 5.748.600,00 | 0,48% |
| VERALLIA | 125.000 | EUR | 4.136.140,51 | 3.035.000,00 | 0,25% |
| VIDRALA S.A. | 12.000 | EUR | 1.158.708,65 | 1.114.800,00 | 0,09% |
| VIRBAC S.A. | 18.500 | EUR | 6.371.893,75 | 5.855.250,00 | 0,49% |
| VISCOFAN S.A. | 96.275 | EUR | 5.658.456,05 | 5.872.775,00 | 0,49% |
| VONOVIA SE | 47.177 | EUR | 1.143.172,84 | 1.383.229,64 | 0,11% |
| WOLTERS KLUWER N.V. | 44.259 | EUR | 6.180.182,82 | 7.099.143,60 | 0,59% |
| WORLDLINE | 163.550 | EUR | 2.803.843,15 | 1.386.576,90 | 0,12% |
| XIOR STUDENT HOUSING N.V. | 98.492 | EUR | 2.780.401,07 | 2.920.287,80 | 0,24% |
| **Total EURO** | | | **659.698.998,74** | **730.425.946,67** | **60,63%** |
| ASTRAZENECA PLC | 24.000 | GBP | 3.101.776,62 | 3.038.606,68 | 0,25% |
| CRH PLC. | 50.150 | GBP | 3.990.146,82 | 4.497.001,69 | 0,37% |
| GSK PLC | 353.000 | GBP | 6.082.704,41 | 5.748.844,94 | 0,48% |
| **Total LIVRE STERLING** | | | **13.174.627,85** | **13.284.453,31** | **1,10%** |
| KEYENCE CORP. | 5.500 | JPY | 2.045.803,68 | 2.184.261,69 | 0,18% |
| **Total YEN JAPONAIS** | | | **2.045.803,68** | **2.184.261,69** | **0,18%** |
| BORREGAARD ASA | 355.000 | NOK | 5.331.800,99 | 5.505.888,36 | 0,46% |
| EUROPRIS | 700.000 | NOK | 4.565.086,40 | 4.327.196,97 | 0,36% |
| KONGSBERG GRUPPEN ASA | 112.180 | NOK | 4.590.996,37 | 12.209.548,91 | 1,01% |
| **Total COURONNE NORVÉGIENNE** | | | **14.487.883,76** | **22.042.634,24** | **1,83%** |
| ATLAS COPCO -A- | 416.900 | SEK | 5.695.473,33 | 6.152.476,95 | 0,51% |
| BONSUPPORT HOLDING | 110.000 | SEK | 3.289.432,65 | 3.718.743,17 | 0,31% |
| EPIROC AKTIEBOLAG AK -A- | 187.140 | SEK | 3.465.853,49 | 3.149.395,36 | 0,26% |
| MYCRONIC AB | 175.000 | SEK | 4.640.739,59 | 6.108.901,80 | 0,51% |
| **Total COURONNE SUÉDOISE** | | | **17.091.499,06** | **19.129.517,28** | **1,59%** |

*Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.*

# BEST OF FUNDS

## Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

### GLOBAL SELECTION

| Dénomination | Nominal / Quantité | Devise | Valeur d'acquisition (en EUR) | Valeur d'évaluation (en EUR) | % de l'actif net |
|---|---|---|---|---|---|
| ALPHABET INC | 25.900 | USD | 3.390.786,59 | 4.734.785,13 | 0,39% |
| AMAZON.COM INC. | 63.000 | USD | 8.120.249,81 | 13.347.725,74 | 1,11% |
| APPLE INC | 16.900 | USD | 2.904.120,27 | 4.087.009,17 | 0,34% |
| AUTOLIV INC. | 55.000 | USD | 5.106.904,66 | 4.979.212,94 | 0,41% |
| BELLRING BRANDS INC. | 61.680 | USD | 2.593.711,74 | 4.487.659,30 | 0,37% |
| BOSTON SCIENTIFIC CORP | 29.000 | USD | 1.508.380,54 | 2.501.477,55 | 0,21% |
| BROADCOM INC | 17.500 | USD | 2.100.165,87 | 3.918.107,19 | 0,33% |
| CFD.ON HLDG A.G. -A- | 30.000 | USD | 773.630,29 | 1.586.769,68 | 0,13% |
| COLGATE-PALMOLIVE CO | 48.000 | USD | 4.356.929,74 | 4.214.080,15 | 0,35% |
| DANAHER CORP. | 13.480 | USD | 2.950.432,65 | 2.988.251,09 | 0,25% |
| ELI LILLY & CO | 8.870 | USD | 5.075.952,40 | 6.612.882,67 | 0,55% |
| JPMORGAN CHASE & CO | 31.000 | USD | 4.708.266,38 | 7.176.253,02 | 0,60% |
| MARTIN MARIETTA MATERIALS INC. | 7.680 | USD | 3.353.449,64 | 3.830.729,12 | 0,32% |
| META PLATFORMS | 5.800 | USD | 1.991.806,85 | 3.279.534,52 | 0,27% |
| MICROSOFT CORP. | 39.700 | USD | 12.933.791,38 | 16.159.874,46 | 1,34% |
| NU | 370.000 | USD | 3.799.760,72 | 3.701.786,58 | 0,31% |
| NVIDIA CORP | 55.700 | USD | 4.172.240,12 | 7.223.518,11 | 0,60% |
| ORACLE CORP. | 28.300 | USD | 4.804.311,29 | 4.554.236,60 | 0,38% |
| PALO ALTO NETWORKS INC. | 20.000 | USD | 2.608.005,86 | 3.514.437,47 | 0,29% |
| PTC INC | 19.500 | USD | 2.632.051,59 | 3.462.544,66 | 0,29% |
| S&P GLOBAL INC. | 7.000 | USD | 2.839.394,11 | 3.366.692,42 | 0,28% |
| SENTINELONE INC -A- | 180.000 | USD | 4.499.598,71 | 3.859.005,31 | 0,32% |
| SERVICENOW INC. | 6.000 | USD | 3.762.957,37 | 6.142.655,72 | 0,51% |
| STRYKER CORP. | 10.000 | USD | 3.352.998,03 | 3.477.064,22 | 0,29% |
| SYNOPSYS | 8.180 | USD | 3.748.933,49 | 3.834.133,08 | 0,32% |
| TRADEWEB MARKETS INC. | 54.890 | USD | 5.060.606,22 | 6.939.834,67 | 0,58% |
| TRANSUNION | 47.800 | USD | 3.353.150,38 | 4.279.611,78 | 0,36% |
| UBER TECHNOLOGIES INC | 60.000 | USD | 4.025.145,26 | 3.495.123,13 | 0,29% |
| VISA INC. -A- | 11.000 | USD | 2.970.476,14 | 3.357.257,36 | 0,28% |
| WALT DISNEY CO | 25.000 | USD | 2.683.406,54 | 2.688.314,82 | 0,22% |
| ZOETIS INC. -A- | 27.500 | USD | 4.348.542,90 | 4.326.967,65 | 0,36% |
| **Total DOLLAR DES ETATS-UNIS** | | | **120.530.157,54** | **152.127.535,31** | **12,63%** |
| **Total Actions Cotées ou Négociées** | | | **864.753.417,65** | **976.789.087,57** | **81,08%** |
| **Obligations** | | | | | |
| AUSTRIA 2,40 13-230534 | 7.000.000 | EUR | 6.388.900,00 | 6.791.155,00 | 0,56% |
| BELGIUM OLO 75 1,00 15-220631 | 2.500.000 | EUR | 2.160.258,62 | 2.257.500,00 | 0,19% |
| BTPS 1,50 20-300445 | 3.000.000 | EUR | 1.659.330,00 | 2.022.540,00 | 0,17% |
| FINLAND 0,125 21-31 | 4.100.000 | EUR | 3.222.354,00 | 3.488.157,00 | 0,29% |
| FRANCE GOVT 1,25 15-250536 | 2.000.000 | EUR | 1.549.560,00 | 1.618.660,00 | 0,13% |
| FRANCE OAT 0,00 21-250227 | 1.000.000 | EUR | 907.855,00 | 952.365,00 | 0,08% |
| GERMANY 0,00 21-36 | 9.500.000 | EUR | 6.933.875,00 | 7.203.375,00 | 0,60% |
| IRELAND TREASURY 1,30 18-150533 | 3.000.000 | EUR | 2.520.870,00 | 2.732.355,00 | 0,23% |
| ITALY 4,40 22-33 | 4.000.000 | EUR | 3.956.800,00 | 4.324.720,00 | 0,36% |
| NETHERLANDS GOVT 0,50 22-150732 | 3.600.000 | EUR | 2.914.524,00 | 3.120.156,00 | 0,26% |
| PORTUGAL 1,65 22-32 | 3.400.000 | EUR | 2.953.716,00 | 3.189.251,00 | 0,26% |
| SLOVAKIA 3,625 23-33 | 2.000.000 | EUR | 1.946.530,00 | 2.060.660,00 | 0,17% |
| SPAIN KINGDOM 0,10 21-300431 | 5.800.000 | EUR | 4.486.416,00 | 4.938.758,00 | 0,41% |
| SPAIN KINGDOM 1,30 16-311026 | 5.000.000 | EUR | 4.708.750,00 | 4.920.725,00 | 0,41% |

*Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.*

# BEST OF FUNDS

## Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

### GLOBAL SELECTION

| Dénomination | Nominal / Quantité | Devise | Valeur d'acquisition (en EUR) | Valeur d'évaluation (en EUR) | % de l'actif net |
|---|---|---|---|---|---|
| SPAIN KINGDOM 2,90 16-311046 | 2.000.000 | EUR | 1.590.140,00 | 1.811.710,00 | 0,15% |
| **Total EURO** | | | **47.899.878,62** | **51.432.087,00** | **4,27%** |
| **Total Obligations** | | | **47.899.878,62** | **51.432.087,00** | **4,27%** |
| **Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé** | | | **912.653.296,27** | **1.028.221.174,57** | **85,34%** |
| **Fonds d'investissements** | | | | | |
| DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -P- | 800 | EUR | 18.352.258,11 | 22.280.565,74 | 1,85% |
| DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD -P- | 550 | EUR | 15.096.251,00 | 16.149.281,50 | 1,34% |
| DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT-TERM -P- | 138 | EUR | 3.382.833,84 | 3.791.023,22 | 0,31% |
| DPAM L BONDS EUR QUALITY -P- | 950 | EUR | 24.510.564,11 | 26.818.566,50 | 2,23% |
| ERGO GOLDEN AGING P -CAP- | 600 | EUR | 14.552.674,35 | 24.470.472,00 | 2,03% |
| HENDERSON HORIZON PAN EUROPEAN SM GU2 EUR | 705.000 | EUR | 37.353.802,40 | 53.248.650,00 | 4,42% |
| **Total EURO** | | | **113.248.383,81** | **146.758.558,96** | **12,18%** |
| **Total Fonds d'investissements** | | | **113.248.383,81** | **146.758.558,96** | **12,18%** |
| **Total du Portefeuille-Titres** | | | **1.025.901.680,08** | **1.174.979.733,53** | **97,53%** |

*Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.*

# BEST OF FUNDS

## Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

| GLOBAL SELECTION | % DE L'ACTIF NET |
|---|---|
| FRANCE | 17,12 % |
| ALLEMAGNE | 14,25 % |
| PAYS-BAS | 12,82 % |
| ÉTATS-UNIS | 12,19 % |
| LUXEMBOURG | 10,47 % |
| ITALIE | 7,75 % |
| ESPAGNE | 6,14 % |
| BELGIQUE | 4,85 % |
| NORVÈGE | 1,83 % |
| IRLANDE | 1,67 % |
| SUÈDE | 1,59 % |
| SUISSE | 1,56 % |
| DANEMARK | 1,44 % |
| ROYAUME-UNI | 0,73 % |
| FINLANDE | 0,63 % |
| PORTUGAL | 0,58 % |
| AUTRICHE | 0,56 % |
| CANADA | 0,48 % |
| ILES CAYMAN | 0,31 % |
| GUERNESEY | 0,21 % |
| JAPON | 0,18 % |
| SLOVAQUIE | 0,17 % |
| **Total du Portefeuille-Titres** | **97,53 %** |

*Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement sous-jacents, ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature, les domiciles légaux et les devises des fonds sous-jacents et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.*

# BEST OF FUNDS

## Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

| GLOBAL SELECTION | % DE L'ACTIF NET |
|---|---|
| SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP) | 12,18 % |
| IT & INTERNET | 10,17 % |
| PHARMACIE - COSMETIQUE | 8,59 % |
| COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES | 6,91 % |
| BANQUES | 6,33 % |
| TEXTILE & HABILLEMENT | 4,84 % |
| COMPAGNIES D'ASSURANCE | 4,57 % |
| SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS | 4,50 % |
| ETATS | 4,27 % |
| PRODUITS CHIMIQUES | 4,25 % |
| AERONAUTIQUE & DEFENSE | 4,23 % |
| TELECOMMUNICATIONS | 2,47 % |
| PETROLE & DERIVES | 2,37 % |
| MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE | 2,12 % |
| DISTRIBUTION | 2,09 % |
| CONSTRUCTION MECANIQUE | 1,94 % |
| BOISSONS & TABACS | 1,75 % |
| VEHICULES ROUTIERS | 1,66 % |
| SOURCES D'ENERGIE | 1,61 % |
| DIFFUSION & EDITION | 1,50 % |
| IMMOBILIER | 1,12 % |
| MATERIAUX DE CONSTRUCTION | 1,06 % |
| BIENS DE CONSOMMATION DIVERS | 0,95 % |
| ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN | 0,82 % |
| FINANCE | 0,60 % |
| TRANSPORT & CIRCULATION | 0,54 % |
| INFORMATIQUE - REPRODUCTION | 0,52 % |
| SERVICES DIVERS | 0,47 % |
| TRANSPORTS AERIENS | 0,39 % |
| SOINS & SERVICE DE SANTE | 0,35 % |
| INDUSTRIE D'EMBALLAGE | 0,34 % |
| PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES | 0,32 % |
| PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS | 0,31 % |
| BIOTECHNOLOGIE | 0,31 % |
| SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS | 0,28 % |
| EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE | 0,22 % |
| PNEUS & CAOUTCHOUC | 0,20 % |
| PHOTO & OPTIQUE | 0,20 % |
| DIVERS BIENS DE CAPITAUX | 0,18 % |
| **Total du Portefeuille-Titres** | **97,53 %** |

*Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement sous-jacents, ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature, les domiciles légaux et les devises des fonds sous-jacents et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.*

# BEST OF FUNDS

## Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

| GLOBAL SELECTION | % DE L'ACTIF NET |
|---|---|
| EURO | 77,08 % |
| DOLLAR DES ETATS-UNIS | 12,63 % |
| COURONNE NORVÉGIENNE | 1,83 % |
| COURONNE SUÉDOISE | 1,59 % |
| COURONNE DANOISE | 1,44 % |
| FRANC SUISSE | 1,20 % |
| LIVRE STERLING | 1,10 % |
| DOLLAR CANADIEN | 0,48 % |
| YEN JAPONAIS | 0,18 % |
| **Total du Portefeuille-Titres** | **97,53 %** |

*Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement sous-jacents, ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature, les domiciles légaux et les devises des fonds sous-jacents et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.*

# BEST OF FUNDS

## Changements intervenus dans le nombre de parts

| GLOBAL SELECTION | | |
|---|---|---|
| Parts en circulation au début de l'exercice | - I | 3.347.439,886 |
| Parts émises au cours de l'exercice | - I | 95.768,000 |
| Parts remboursées au cours de l'exercice | - I | 154.768,075 |
| Parts en circulation à la fin de l'exercice | - I | 3.288.439,811 |

# BEST OF FUNDS

## Évolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de la part

| COMPARTIMENT | DATE D'EVALUATION | ACTIF NET TOTAL | CLASSE DE PARTS | PARTS EN CIRCULATION | VALEUR DE LA PART | DEVISE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| GLOBAL SELECTION (EUR) | 31.12.2022 | 993.760.173,50 | - I | 3.386.269,398 | 293,47 | EUR |
| | 31.12.2023 | 1.118.546.347,02 | - I | 3.347.439,886 | 334,15 | EUR |
| | 31.12.2024 | 1.204.783.696,07 | - I | 3.288.439,811 | 366,37 | EUR |

**NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers du Fonds sont établis selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif, sur la base de la valeur nette d'inventaire calculée au 31 décembre 2024.

a) Evaluation du portefeuille-titres et des instruments dérivés

Les actions ou les parts des organismes de placement collectif sont évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible au 31 décembre 2024.

Les titres cotés sont évalués sur base des cours de clôture au 31 décembre 2024 tels que reçus en principe de Telekurs. Si les prix livrés par Telekurs ne sont pas satisfaisants (par ex. parce qu'ils datent de plusieurs jours), Bloomberg sera utilisé comme source alternative.

La valeur de marché des contrats de change à terme est basée sur le taux de change à terme de la devise sous-jacente le jour de l'évaluation.

Les valeurs non cotées ou illiquides sont évaluées, avec prudence et bonne foi, par le Directoire de la Société de Gestion. Une résolution circulaire du Directoire de la Société de Gestion peut également prévoir que, si le cours d'un titre n'est pas disponible, le cours sera fourni par un tiers agréé et sous le contrôle du Directoire de la Société de Gestion.

b) Plus ou moins-values nettes réalisées sur investissements

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur ventes de titres sont calculées sur base du coût moyen des titres vendus.

Le montant des plus ou moins-values nettes réalisées imputable à la variation des cours de change est enregistré dans le compte de « Plus ou moins-value nette réalisée sur devises » lors de l'opération de vente.

c) Conversion des devises étrangères

La comptabilité du Fonds est tenue en EUR. Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur boursière des titres en portefeuille en d'autres devises que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les revenus et frais en devises autres que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de paiement.

d) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Pour les titres libellés en devises autres que la devise du Fonds, le coût d'acquisition est calculé sur base du cours de change en vigueur au jour de l'achat.

e) Variation des plus ou moins-values nettes non réalisées

La variation de la plus ou moins-value non réalisée sur investissements à la fin de l'exercice figure dans le résultat des opérations.

f) Revenus, dépenses et provisions y relatives

Les intérêts sont provisionnés chaque jour, et les dividendes sont enregistrés à l'ex-date. Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des précomptes mobiliers non recouvrables.

g) Etats financiers combinés

Les états financiers du Fonds sont exprimés en EUR. Etant donné que le Fonds a un unique compartiment actif au 31 décembre 2024 et que la devise du compartiment est également l'EUR, les états financiers du Fonds sont donc identiques à ceux de l'unique compartiment.

h) Variation du portefeuille-titres

L'état des mouvements du portefeuille-titres survenus durant l'exercice est disponible sans frais au siège social de la société de gestion.

**NOTE 2 - TAUX DE CHANGE**

Voici les principaux taux de change appliqués au 31 décembre 2024 :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | EUR | = | 1,48925 | CAD |
| 1 | EUR | = | 0,93845 | CHF |
| 1 | EUR | = | 7,45725 | DKK |
| 1 | EUR | = | 0,82680 | GBP |
| 1 | EUR | = | 162,73920 | JPY |
| 1 | EUR | = | 11,76050 | NOK |
| 1 | EUR | = | 11,44150 | SEK |
| 1 | EUR | = | 1,03550 | USD |

**NOTE 3 - TAXES ET FRAIS À PAYER**

| | | |
|---|---|---|
| Commission de gestion | 3.368.161,50 | EUR |
| Commission de banque dépositaire | 94.606,94 | EUR |
| Taxe d'abonnement | 135.316,89 | EUR |
| Frais et commissions divers | 101.347,89 | EUR |
| Total | 3.699.433,22 | EUR |

**NOTE 4 - COMMISSIONS SUR SOUSCRIPTIONS**

Le prix de souscription sera appliqué dans la devise de calcul de la valeur nette d'inventaire par part du compartiment concerné. Un droit d'entrée de maximum 3% de la valeur nette d'inventaire est applicable, en faveur des intermédiaires agréés.

**NOTE 5 - COMMISSION DE GESTION**

La Société de Gestion perçoit une rémunération, payable trimestriellement aux taux annuels ci-dessous, applicable au compartiment Global Selection et calculée sur la valeur de l'actif net moyen du compartiment au cours du trimestre sous revue:

- 0,02% sur les actifs nets moyens lorsque ceux-ci sont inférieurs à EUR 200 millions ;
- 0,015% sur les actifs nets moyens lorsque ceux-ci sont compris entre EUR 200 millions et EUR 300 millions, avec un minimum de EUR 40.000 ;
- 0,0125% sur les actifs nets moyens lorsque ceux-ci sont compris entre EUR 300 millions et EUR 400 millions, avec un minimum de EUR 45.000 ;
- 0,01% sur les actifs nets moyens lorsque ceux-ci sont supérieurs à EUR 400 millions, avec un minimum de EUR 50.000.

Ces taux sont applicables à l'ensemble des actifs nets moyens lorsque l'un des paliers ci-dessus est atteint.

De plus, le Gestionnaire perçoit une commission de gestion trimestrielle aux taux annuels maximum suivants :

- 1,2% applicable sur la partie des actifs investis directement en actions ou indirectement au travers de fonds de actions;
- 0,65% applicable sur la partie des actifs investis en titres de créance ("fixed income securities"), en fonds obligataires et en fonds indiciels de actions;
- 0,00% applicable sur la partie des actifs investis en cash.

Jusqu'au 31 mars 2024, la Société de Gestion rémunérait le Gestionnaire sur sa commission aux taux mentionnés ci-dessus.

A partir du 1 avril 2024, la rémunération du Gestionnaire est payée directement par le Fonds aux taux mentionnés ci-dessus.

Les investissements du compartiment en parts d'OPCVM et/ou d'OPC peuvent entraîner pour l'investisseur une redondance de certains frais tels que notamment les commissions de souscription, de rachat, de banque dépositaire, d'administration, d'audit et de gestion. En sus des frais supportés par le compartiment dans le cadre de sa gestion quotidienne, des frais généraux et des commissions de gestion sont indirectement imputés sur les actifs du compartiment en question via les OPC cibles qu'il détient. Les commissions de gestion cumulées ne peuvent excéder 2.5%. Lorsque le compartiment investit dans des OPCVM et/ou OPC gérés, de façon directe ou par délégation, par le même Gestionnaire ou par toute autre société à laquelle le Gestionnaire est lié dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, aucune commission de gestion ne peut être mise à charge du compartiment en question sur les actifs investis dans cet OPC et aucune commission de souscription ou de rachat se rattachant à l'OPCVM et/ou à l'OPC dont les parts sont acquises ne peut être mise à charge du compartiment.

**NOTE 6 - TAXE D'ABONNEMENT**

Le Fonds est régi par les lois fiscales luxembourgeoises.

Le Fonds est soumis au Luxembourg à une taxe correspondant à 0,05% par an de ses avoirs nets. Cette taxe est calculée et payable chaque trimestre et son assiette est constituée par les avoirs nets du Fonds à la clôture du trimestre concerné. La taxe d'abonnement n'est pas due sur les quotités d'avoirs investis en OPC déjà soumis à l'application de cette taxe.

**NOTE 7 - COMMISSION DE BANQUE DÉPOSITAIRE**

Le Fonds verse à la Banque Dépositaire une commission annuelle, payable trimestriellement, fixée aux taux annuels suivants, et calculée sur la valeur des actifs nets moyens du compartiment Global Selection au cours du trimestre sous revue :
- 0,04% par an sur les actifs nets moyens du compartiment en-dessous de EUR 250 millions ;
- 0,035% par an sur les actifs nets moyens du compartiment entre EUR 250 millions et EUR 350 millions ;
- 0,0325% par an sur les actifs nets moyens du compartiment entre EUR 350 millions et EUR 600 millions ;
- 0,03% par an sur les actifs nets moyens du compartiment entre EUR 600 millions et EUR 800 millions ;
- 0,0275% par an sur les actifs nets moyens du compartiment entre EUR 800 millions et EUR 1.000 millions ; et
- 0,025% par an sur les actifs nets moyens du compartiment au-dessus de EUR 1.000 millions.

**NOTE 8 - FRAIS D'ADMINISTRATION**

**Commissions d'Agent Domiciliataire, d'Agent Administratif, d'Agent de Transfert et de Teneur de Registre**

Le Fonds paie à la société de gestion une commission forfaitaire annuelle de EUR 7.500, payable annuellement et anticipativement.

Le Fonds paie à la Société de Gestion une commission annuelle, payable trimestriellement, fixée au taux annuels suivants, et calculée sur la valeur des actifs nets moyens du compartiment Global Selection au cours du trimestre sous revue :

- 0,03% par an sur les actifs nets moyens du compartiment en-dessous de EUR 250 millions ;
- 0,025% par an sur les actifs nets moyens du compartiment entre EUR 250 millions et EUR 350 millions ;
- 0,0225% par an sur les actifs nets moyens du compartiment entre EUR 350 millions et EUR 600 millions ;
- 0,02% par an sur les actifs nets moyens du compartiment entre EUR 600 millions et EUR 800 millions ;
- 0,0175% par an sur les actifs nets moyens du compartiment entre EUR 800 millions et EUR 1.000 millions ; et
- 0,015% par an sur les actifs nets moyens du compartiment au-dessus de EUR 1.000 millions

avec un minimum annuel de EUR 20.000.

**NOTE 9 - FRAIS DE TRANSACTIONS**

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, un fonds supportera des coûts de transaction liés à l'activité de négociation de son portefeuille. Le tableau ci-dessous présente les coûts de transaction séparément identifiables encourus par chaque compartiment pour l'exercice clos. Ils comprennent les frais de commission, les frais de règlement et les frais de courtage. Tous les coûts de transaction ne sont pas identifiables séparément. Pour les investissements à revenu fixe, les contrats de change à terme et les autres contrats dérivés, les coûts de transaction sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement. Bien qu'ils ne soient pas identifiables séparément, ces coûts de transaction sont pris en compte dans la performance de chaque compartiment. Les coûts liés à l'impact du marché ne sont pas identifiables séparément et ne figurent donc pas non plus dans le tableau ci-dessous.

| Compartiment | Devise | Frais de transactions |
|---|---|---|
| Global Selection | EUR | 1.470.925,46 |

**NOTE 10 - FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS**

Les frais et commissions divers reprennent principalement les frais d'audit, les frais de publications , de traductions, de rémunérations d'administrateurs, de commissions bancaires et d'élaborations de rapports à la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") tels que le Self-Assessment Questionnaire ("SAQ").

**NOTE 11 - EVÈNEMENT(S) POSTÉRIEUR(S) À L'EXERCICE**

Il n'y a pas d'évènement post-bilan significatif à signaler qui pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2024.

**NOTE 12 - AUTRES INFORMATIONS**

Le compartiment BEST OF FUNDS - GLOBAL SELECTION favorise les caractéristiques environnementales, sociales ou éthiques dans sa stratégie mais n'a pas d'objectif de durabilité spécifique et mesurable dans ses investissements.

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales pour le compartiment BEST OF FUNDS - GLOBAL SELECTION en vertu de l'article 8 (1) du SFDR comme requis par l'article 50 (2) des SFDR RTS sont divulguées dans l'annexe non auditée "Informations périodiques (non auditées) pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852".

**Détermination du risque global**

Chaque compartiment du Fonds doit veiller à ce que son exposition globale sur instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

L'exposition globale est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale du Fonds est celle des engagements. Cette méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes.

Le niveau de levier maximal en instruments financiers dérivés en suivant la méthodologie des engagements sera de 100%.

**Politique de rémunération**

A) Généralités

Degroof Petercam Asset Services S.A. ("DPAS") applique une politique de rémunération qui a été conçue de façon à ne pas encourager les prises de risque inconsidérées. À cet égard, ladite politique intègre, dans son système de gestion des performances, des critères de risque spécifiquement adaptés aux divisions concernées. DPAS a mis en place toute une série de garde-fous destinés à empêcher le personnel de prendre des risques inconsidérés par rapport au profil d'activité.

La structure de gouvernance de la politique de rémunération ("la Politique") vise à éviter tout conflit d'intérêts en interne. La Politique est établie par le Comité de rémunération et approuvée par le Directoire. La Politique suit un processus rigoureux définissant les principes, l'approbation, la communication, la mise en œuvre, la révision et l'actualisation de la Politique avec l'implication du Directoire, des Ressources Humaines, de l'audit interne et des autres fonctions de contrôle.

Les performances sont évaluées au niveau du Groupe et de DPAS. Les évaluations individuelles du personnel sont fondées sur la fixation d'objectifs financiers et non financiers déterminés en fonction des spécificités et de la portée de la fonction du collaborateur évalué. Par conséquent, les évaluations individuelles portent sur l'accomplissement ou non par le collaborateur des objectifs qui lui ont été assignés et à apprécier sa création de valeur à long terme. De surcroît, les performances permettent également l'évaluation des compétences commerciales et relationnelles et sont liées aux réalisations individuelles du collaborateur. Les critères pris en compte pour établir la rémunération fixe sont : la complexité des tâches, le niveau de responsabilité, les performances ainsi que les conditions du marché local.

B) Méthodologie

DPAS est titulaire d'une double licence, puisqu'elle exerce d'une part en qualité de société de gestion conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, et d'autre part en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ("GFIA").

Dans le cadre de ces deux lois, les responsabilités incombant à DPAS pour l'exercice de ses deux métiers sont relativement similaires. DPAS estime pouvoir affirmer à bon droit que son personnel est rémunéré de la même façon pour les tâches relevant de l'administration d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") et de fonds d'investissement alternatifs ("FIA").
Par conséquent, la rémunération, comme précédemment évoqué, est le rapport entre les actifs sous gestion ("ASG") de tous les OPCVM sous la responsabilité de DPAS et le total des ASG additionné des Actifs Sous Administration ("ASA"). Sur la base des ASG et ASA calculés au 31 décembre 2024, ce ratio s'élève à 56,72%.

Au 31 décembre 2024, DPAS, la société de gestion, totalisait 29,868 milliards EUR d'ASG pour les OPCVM.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à l'ensemble des OPCVM gérés, il convient d'appliquer le ratio susmentionné à la rémunération annuelle du personnel concerné.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à cet OPCVM uniquement, il convient d'appliquer à la rémunération annuelle du personnel concerné le ratio découlant du rapport entre les ASG de cet OPCVM et le total des ASG de l'ensemble des OPCVM.

C) Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la Société de Gestion sur la base des ASG de tous les OPCVM :

| Catégorie de personnel | Nombre de bénéficiaires (*) | Rémunération totale (en EUR) | Rémunération fixe versée (en EUR) | Rémunération variable versée (en EUR) |
|---|---|---|---|---|
| Senior Management (**) | 3 | 640.362 | 449.889 | 190.473 |
| Personnel identifié (***) | 2 | 242.398 | 178.302 | 64.096 |
| Autre personnel | 139 | 5.895.784 | 5.381.418 | 514.366 |
| | **144** | **6.778.544** | **6.009.609** | **768.935** |

(*) Aucun critère de proportionnalité n'est appliqué
(**) Directoire
(***) Personnel identifié autre que celui reporté dans la catégorie Senior Management

Tous les chiffres se rapportent à l'année civile 2024.

D) Plus-values (carried interest) versées par les OPCVM

Aucun collaborateur de la Société de Gestion ne reçoit de plus-values en provenance d'un quelconque OPCVM.

E) Revue de la politique de rémunération

- **Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre :**

La Politique de Rémunération de DPAS a été revue et mise à jour en 2024. La Politique de Rémunération de DPAS a été validée par le Directoire le 23 octobre 2024. Aucune irrégularité n'a été identifiée.

- **Modification importante de la politique de rémunération adoptée :**

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications importante de la Politique de rémunération.

**Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")**

A la date des états financiers, la SICAV n'est pas concernée par les exigences de publications SFTR. Aucune opération correspondante n'a été réalisée au cours de l'exercice de référence des états financiers.

**Informations SFDR - Informations périodiques (non auditées) pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Les informations périodiques suivantes n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part du réviseur d'entreprises.

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du compartiment sont divulguées en vertu de l'article 8(1) du SFDR comme requis par l'article 50 (2) du SFDR RTS et sont divulguées dans l'annexe SFDR non auditée ci-jointe.

# BEST OF FUNDS

Fonds commun de placement ("FCP") de droit luxembourgeois
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ("OPCVM")

***Annexe SFDR***

***Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852***

***Caractéristiques environnementales et/ou sociales***

Annexe non auditée au Rapport annuel
au 31 décembre 2024

R.C.S. Luxembourg K53

% DPAM

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit:**
BEST OF FUNDS GLOBAL SELECTION

**Identifiant d'entité juridique:**
549300HQIH93UCY7KI77

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

●● ☐ **Oui**

- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

●○ ☑ **Non**

- ☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **___%** d'investissements durables
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif social
- ☑ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Sur la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant au minimum 75% de ses actifs nets dans (1) des organismes de placement collectif qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou qui ont un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 (ci-après collectivement désignés des « OPC »), (investissements indirects) ; et/ou (2) des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (investissements directs).

Enfin, en intégrant des facteurs ESG dans son processus d'investissement, le Compartiment a promu les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

1) Pour les investissements en lignes directes en actions ou obligations d'entreprises:

a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards);

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées exclues selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy), accessible via le lien *https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE*;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés confrontées à des controverses ESG de sévérité maximale autour des questions environnementales ou sociales ;

2) Pour les investissements en lignes directes en obligations souveraines :

d) Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs ne respectant pas un minimum de requis démocratiques.

3) Pour les investissements dans des OPC :

e) Le Compartiment a investi 97.55% dans des compartiments qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments de OPC qui ont un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088.

- **…et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

| **Période de référence** | **2022** | **2023** | **2024** |
|---|---|---|---|
| **Caractéristiques E/S** | 97.36% | 98.98% | 97.55% |

| **Période de référence** | **2022** | **2023** | **2024** |
|---|---|---|---|
| **Indicateur de durabilité a.** | Pas d'exposition | Pas d'exposition | Pas d'exposition |
| **Indicateur de durabilité b.** | Pas d'exposition | Pas d'exposition | Pas d'exposition |
| **Indicateur de durabilité c.** | Pas d'exposition | Pas d'exposition | Pas d'exposition |
| **Indicateur de durabilité d.** | Pas d'exposition | Pas d'exposition | Pas d'exposition |
| **Indicateur de durabilité e.** | 97.36% | 98.98% | 97.55% |

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Pas d'application

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

  - *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

    Pas d'application

  - *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

    Pas d'application

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou obligations de sociétés) :

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 pour les investissements en lignes directes en actions ou obligations de sociétés.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement de DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 sociétés les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien *https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE*) a été appliqué. L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple, a permis une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaine d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les sociétés en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduite de l'OCDE

pour les sociétés multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien *https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE*) a été appliqué. De cette manière, les sociétés impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) la question de la diversité des genres du conseil d'administration a été prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les sociétés ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration.

Les résultats des dialogues engagés et du vote sur la Période de Référence sont disponibles dans le rapport de vote et le rapport d'engagement sur le site *https://www.dpaminvestments.com* .

Pour les investissements en lignes directes (en obligations souveraines) :

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération les PIN environnementale et sociale énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, pour les investissements en lignes directes en obligations souveraines.

Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par DPAM pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs. Les résultats des scores de durabilité des pays ont été discutés avec les pays concernés selon la politique d'engagement de DPAM (Engagement Policy), accessible via le lien *https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE.*

Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Les pays qui n'ont pas satisfait aux exigences démocratiques minimales ont été exclus. Le modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Sur la Période de Référence, les équipes de gestion ont engagé un dialogue sur les résultats des scores de durabilité avec certains pays selon la politique d'engagement de DPAM (Engagement Policy), accessible via le lien *https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE.*

Sur la Période de Référence, les équipes de gestion ont conduit un certain nombre de dialogues engagés avec les différents intervenants d'émissions de dettes souveraines. Ces dialogues ont permis de vérifier avec les intervenants les points d'attention des politiques gouvernementales notamment en matière environnementale et/ou sociale.

Le détail des dialogues engagés avec les pays comme avec les entreprises fait l'objet d'un rapport annuel publié au premier trimestre 2025 sur le site de DPAM *https://www.dpaminvestments.com*).

Pour les investissements dans des OPC :

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération les PIN uniquement dans la mesure et selon la prise en considération des PIN par l'OPC sous-jacent.

Comme indiqué ci-dessus, parmi ses investissements ESG, le Compartiment peut investir dans des OPC gérés par des gestionnaires tiers qui sont classifiés comme des produits financiers qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou ont un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088.

Suite à leur classification, ces OPC ont pu éventuellement tenir compte de certaines PIN sur les facteurs de durabilité énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN et leur manière de prise en considération peuvent varier d'un OPC à l'autre.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD, disponibles via les liens *https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE* et *https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE.*

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|---|---|---|---|
| HENDERSON H PAN EUROP SM GU2 EUR | Activités financières et d'assurance | 4.42 | Luxembourg |
| ASML HOLDING | Industrie manufacturière | 3.77 | Pays-Bas |
| SAP AG | Information et communication | 3.27 | Allemagne |
| LVMH | Industrie manufacturière | 2.54 | France |
| DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE - P | Activités financières et d'assurance | 2.23 | Luxembourg |
| ERGO FUND GOLDEN AGING - P | Activités financières et d'assurance | 2.03 | Belgique |
| ALLIANZ (NOM) | Activités financières et d'assurance | 1.97 | Allemagne |
| DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE - P | Activités financières et d'assurance | 1.85 | Luxembourg |
| SCHNEIDER ELECTRIC | Industrie manufacturière | 1.82 | France |
| TOTAL ENERGIES | Industries extractives | 1.69 | France |
| HERMES INTERNATIONAL | Industrie manufacturière | 1.53 | France |
| AIR LIQUIDE (PORT) | Industrie manufacturière | 1.44 | France |
| DEUTSCHE TELEKOM (NOM) | Information et communication | 1.40 | Allemagne |
| UNICREDIT SPA | Activités financières et d'assurance | 1.37 | Italie |
| MICROSOFT | Information et communication | 1.34 | Etats-Unis |

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

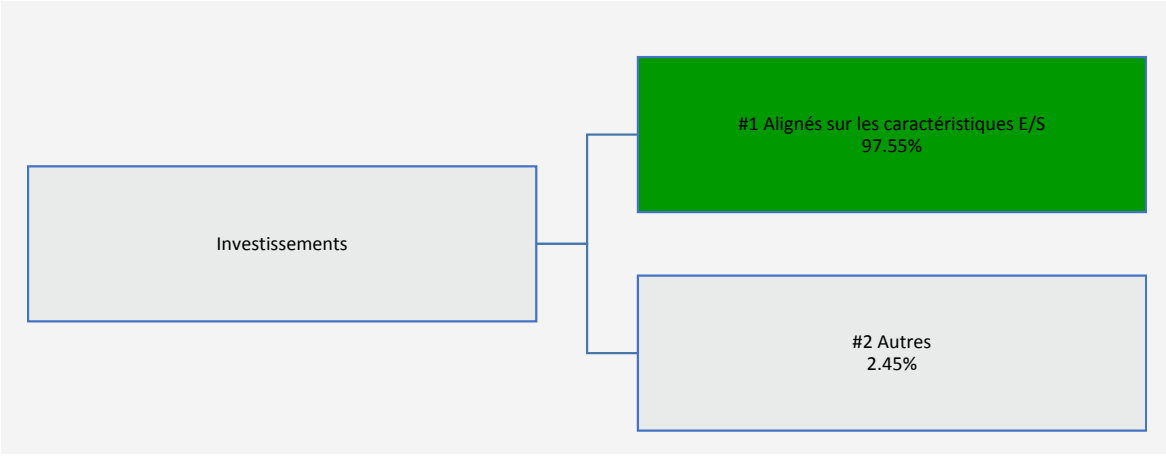
L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a investi au minimum 75% de ses actifs :

- dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion ; et/ou
- dans des OPC qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales dans le sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 ou ont un objectif d'investissement durable dans le sens de l'article 9 du même Règlement.

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.




La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

**Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

| Secteur | Sous-Secteur | % d'actifs |
|---|---|---|
| Activités financières et d'assurance | Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite | 18.52 |
| Industrie manufacturière | Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques | 8.18 |
| Information et communication | Édition | 8.16 |
| Industrie manufacturière | Industrie chimique | 4.97 |
| Activités financières et d'assurance | Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires | 4.57 |
| Industrie manufacturière | Industrie pharmaceutique | 4.37 |
| Administration publique | Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire | 4.29 |
| Industrie manufacturière | Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. | 3.58 |
| Industrie manufacturière | Fabrication d'autres matériels de transport | 3.51 |
| Activités financières et d'assurance | Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance | 2.69 |
| Industrie manufacturière | Industrie de l'habillement | 2.54 |
| Industrie manufacturière | Autres industries manufacturières | 2.45 |
| Industrie manufacturière | Fabrication d'équipements électriques | 2.20 |
| Industrie manufacturière | Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques | 1.98 |
| Information et communication | Télécommunications | 1.93 |
| Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles | Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles | 1.81 |
| Industrie manufacturière | Fabrication de boissons | 1.75 |
| Industries extractives | Extraction d'hydrocarbures | 1.69 |

| Secteur | Sous-Secteur | % d'actifs |
|---|---|---|
| Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | 1.61 |
| Industrie manufacturière | Fabrication de textiles | 1.53 |
| Information et communication | Services d'information | 1.25 |
| Activités immobilières | Activités immobilières | 1.23 |
| Information et communication | Programmation, conseil et autres activités informatiques | 1.08 |
| Industrie manufacturière | Cokéfaction et raffinage | 1.04 |
| Activités de services administratifs et de soutien | Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises | 0.91 |
| Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles | Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles | 0.88 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques | 0.87 |
| Industrie manufacturière | Industrie du papier et du carton | 0.80 |
| Transports et entreposage | Transports terrestres et transport par conduites | 0.77 |
| Industrie manufacturière | Industrie du cuir et de la chaussure | 0.77 |
| Industrie manufacturière | Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques | 0.72 |
| Industrie manufacturière | Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique | 0.57 |
| Transports et entreposage | Entreposage et services auxiliaires des transports | 0.56 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | Publicité et études de marché | 0.41 |
| Transports et entreposage | Transports aériens | 0.39 |
| Construction | Construction de bâtiments; promotion immobilière | 0.38 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques | 0.35 |
| Industrie manufacturière | Industries alimentaires | 0.33 |
| Industries extractives | Autres industries extractives | 0.32 |
| Arts, spectacles et activités récréatives | Activités sportives, récréatives et de loisirs | 0.28 |
| Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles | Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles | 0.28 |
| Industrie manufacturière | Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie | 0.26 |
| Hébergement et restauration | Hébergement | 0.24 |
| Information et communication | Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision | 0.22 |
| Construction | Génie civil | 0.20 |
| Industrie manufacturière | Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements | 0.11 |
| Liquidités | Liquidités | 2.45 |

## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE [1] ?**

☐ Oui :

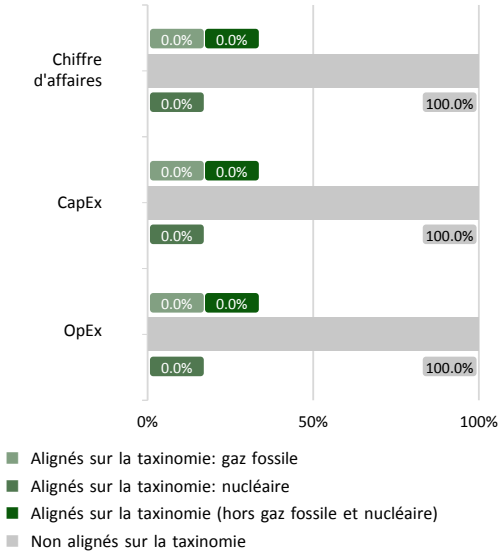
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

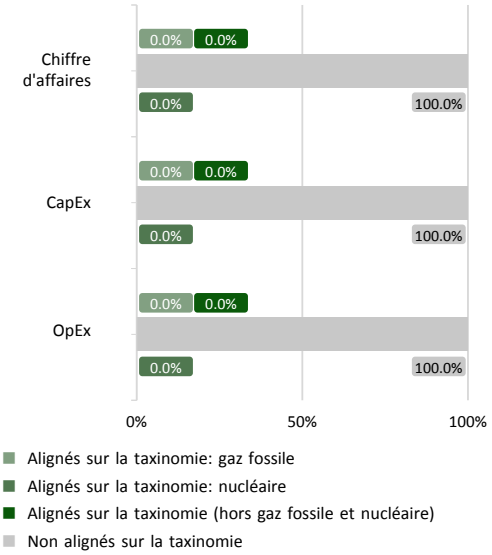
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*




2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*




Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

  Pas d'application

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

  Pas d'application



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du réglement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Pas d'application



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus ont été appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités (à l'exclusion des bons de trésorerie)
- Instruments dérivés
- Emetteurs (en ce compris les OPC) ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment peut investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 2.45% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.

## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou obligations de sociétés):

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »).

Ensuite, les sociétés répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des sociétés de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussé sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.

Pour les investissements en lignes directes (en obligations souveraines) :

Le Compartiment n'a pas investi dans les pays considérés comme ne répondant pas à un minimum de requis démocratiques. Pour déterminer si un pays ne respecte pas ce minimum de requis le Gestionnaire a appliqué une méthodologie qui est principalement basée sur les classifications du International NGO Freedom House (« pas libre ») et The Economist Intelligence Unit (« régime autoritaire »). La liste des pays a été revue semestriellement et fournie à la gestion via les systèmes de gestion de sorte qu'elle n'a pas pu donner d'ordre de transaction sur les papiers émis par ces pays exclus.

Pour les investissements en OPC :

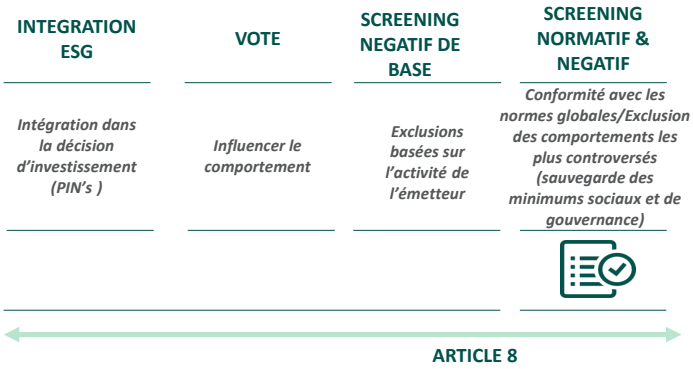
Parmi ses investissements ESG, le Compartiment a investi dans des OPC qui sont classifiés comme des OPC qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou ont un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088.

Dans sa sélection de ces OPC pour le Compartiment, DPAM a pris donc en compte l'intégration des critères environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance par le gestionnaire tiers dans la gestion de ces OPC. La stratégie d'investissement et la méthodologie de sélection des investissements ESG et/ou durables par les gestionnaires tiers peut varier d'un OPC à l'autre.

La liste des organismes de placement collectif dans lesquels le Compartiment peut investir est mise à jour de manière régulière par DPAM et sur base ad hoc en cas de dégradation. Au moins une fois par an, DPAM fait une analyse des organismes de placement collectif sous-jacents afin de vérifier dans quelle mesure leur méthodologie de sélection est alignée avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment vise à promouvoir.

De plus, DPAM a engagé un dialogue régulier avec les gestionnaires de ces organismes de placement collectif. Si un OPC n'a plus la classification susmentionnée (article 8 ou article 9 selon le Règlement 2019/2088), selon l'information déclarée dans le prospectus du Compartiment, DPAM vendra l'investissement dans l'OPC concerné dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment et ce endéans les six mois si cette vente est nécessaire afin de respecter, au niveau global du Compartiment, les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

  Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

  Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

  Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

  Pas d'application